



Date de génération de ce justificatif : 29/07/2026

Ce justificatif vous est adressé sous réserve d'incidents techniques et/ou de cas de force majeure

JFR INVEST – Constitution de société

Référence : L026007

Départements de publication : Morbihan

Annonce légale publiée le 12 juillet 2024 sur paysan-breton.fr

Evènement(s) : Constitution de société



JFR INVEST Société par actions simplifiée au capital de 1 045 000 euros Siège social : 4, impasse des Saules – 56700 KERVIGNAC Avis de constitution Aux termes d'un acte sous signature privée en date à KERVIGNAC du 24/06/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : Forme : Société par actions simplifiée Dénomination : JFR INVEST Siège : 4, impasse des Saules – 56700 KERVIGNAC Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de LORIENT Capital : 1 045 000 euros Objet : La Société a pour objet, en France et dans tous les pays, la prise de participation sous quelque forme que ce soit et notamment par souscription ou rachat de toutes valeurs mobilières, actions, obligations, parts ou titres cotés ou non cotés dans toutes sociétés ou entreprises constituées ou à constituer sous quelque forme que ce soit, industrielle, commerciale, financière, agricole, immobilière ou autre. Toutes prestations de services, conseils, études en faveur des sociétés ou entreprises, sur le plan administratif, comptable, technique, commercial, financier ou autre. Toutes opérations industrielles et

JUSTIFICATIF DE PARUTION ANNONCE LÉGALE

commerciales se rapportant à : – la création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ; – la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant ces activités ; – la participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, mobilières ou immobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ; – toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet. Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : Monsieur Jean-François ROULET, demeurant 4, impasse de Saules à KERVIGNAC (56700). Pour avis.

[Consulter cette annonce en ligne](#)